

COMMUNE D'ALZON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 12 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Mmes, Delphine DI MAIO, Elodie DURAND, Mrs Claude VIVENS, Alain BOUTONNET, Patrick REILHAN, Gérard ABRIC, Christian SALZE, Dominique CAUVAS.

Procurations : Mme. Monique OERLEMANS donne procuration à M. Roger LAURENS.

Secrétaire de séance : M. Alain BOUTONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de M. Roger LAURENS, Maire.

1) VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 26 JANVIER 2016.

Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

2) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Les comptes administratifs 2015 de la commune et du budget A.E.P. présentés par le 2^{ème} adjoint sont approuvés à l'unanimité. Le maire se retire de la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Le compte administratif de la commune s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Excédent 2014 reporté</i>	188 931,96 €
Dépenses de l'exercice 2015	385 153,19 €
Recettes de l'exercice 2015	441 068,83 €
<i>Excédent de fonctionnement 2015 :</i>		<u>244 847,60 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Excédent 2014 reporté</i>	247 613,65 €
Dépenses de l'exercice 2015	314 622,72 €
Recettes de l'exercice 2015	113 671,68 €
<i>Excédent d'investissement 2015 :</i>		<u>46 662,61 €</u>

Le compte administratif du budget A.E.P. s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Excédent 2014 reporté</i>	6 301,93 €
Dépenses de l'exercice 2015	69 890,41 €
Recettes de l'exercice 2015	56 564,74 €

Déficit de fonctionnement 2015 :		- 7 023,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Excédent 2014 reporté</i>	34 990,36 €
Dépenses de l'exercice 2015	76 531,36 €
Recettes de l'exercice 2015	29 292,82 €

Déficit d'investissement 2015 :		- 12 248,18 €

3) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Les comptes de gestion 2015 de la commune et du budget A.E.P. présentés par le percepteur sont approuvés à l'unanimité.

4) AFFECTATION DES RESULTATS CNE ET AEP 2015

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2015 qui s'établissent comme suit :

1/ budget commune :	section de fonctionnement :	excédent :	245 281,67 €
	section d'investissement :	excédent :	46 662,61 €
2/ budget A.E.P. :	section de fonctionnement :	déficit :	7 024,67 €
	section d'investissement :	déficit :	12 248,18 €

Ces excédents et déficits seront repris dans les budgets primitifs 2016 en recettes de fonctionnement et d'investissement pour le budget de la commune et en déficit de fonctionnement et d'investissement pour le budget AEP.

A noter que l'excédent du budget communal a été incrémenté de l'excédent du budget du CCAS (434,07 €) suite à la dissolution de ce dernier.

5) ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Au vu des états présentés par la Trésorière du Vigan relatifs aux admissions en non-valeur à prendre en compte dans les budgets commune et A.E.P., le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur les sommes à inscrire aux BP :

SUR LE BUDGET COMMUNAL

La somme à prendre en compte est de **833,55 €** dont les crédits sont prévus au Budget Primitif 2016 au compte 654.

SUR LE BUDGET A.E.P.

Le montant prévu au compte 654 du Budget Primitif 2016 est de 372,89 €.

6) VOTE DES 3 TAXES LOCALES

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter en 2016 le taux des 3 taxes locales, à savoir :

1/ Taxe d'Habitation :	10,39
2/ Taxe Foncière Bâtie :	17,52
3/ Taxe Foncière Non Bâtie :	56,89

7) PRIX DE L'EAU

Eu égard au résultat négatif du compte administratif 2015 en fonctionnement et en investissement, sur le budget AEP le maire propose aux membres du conseil l'augmentation du prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2016 présentée ci-dessous :

⇒ jusqu'à 30 m ³	= 1,30 €/m ³
⇒ au-delà de 30 m ³	= 1,80 €/m ³

L'abonnement annuel de 73,00 € demeure inchangé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE ET A.E.P.

Sur présentation du rapporteur des finances, les Budgets Primitifs de la commune et de l'AEP sont adoptés à l'unanimité et s'établissent de la façon suivante :

BUDGET COMMUNAL 2016

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	631 428,00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	475 866,00 €

BUDGET A.E.P. 2016

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	79 534,00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	107 910,00 €

9) RECRUTEMENT D'UN CONTRAT EMPLOI D'AVENIR

Le maire propose au conseil municipal de recruter à compter du 13 avril, M. Julien PUEYO en Contrat Emploi d'Avenir pour une période de 3 ans en remplacement de M. Jean-Luc MAGNAN qui a refusé une prolongation de 3 ans de son contrat arrivant à échéance le 11 mai 2016.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

10) CANTINE ECOLE

Le contrat de prestations concernant la fourniture et la livraison des repas en liaison chaude pour la restauration scolaire établi avec les établissements MOLOSTOFF et le SIVOM du Pays Viganais arrive à son terme le **31 décembre 2016**.

De ce fait, le maire propose aux conseillers de renouveler l'adhésion de la commune d'Alzon au prochain groupement dans le but d'intégrer la cantine de l'école d'Alzon dans le marché à venir.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité

11) IMPUTATION DEPENSES FETES ET CEREMONIES

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « *Fêtes et cérémonies*. Le maire propose de prendre en charge, les dépenses suivantes, **pour la durée du mandat électoral** :

✓ d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies sur commande de la mairie tels que : les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, diverses prestations de cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés et/ou les colis de Noël des aînés ;

✓ les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;

✓ le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;

✓ les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité

12) TRAVAUX DE REHABILITATION DU PRESBYTERE

Le maire propose aux conseillers de déposer une autre demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local créé par l'article 159 de la Loi de Finances 2016 (FSIPL).

Le coût de l'opération s'élève à **234 712,16 € H.T.** soit **281 635,06 € T.T.C.**

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

13) MODIFICATION TARIFS WEEK-END DU CHAMP DU ROC JUILLET ET AOUT

Ce point sera étudié par la commission tourisme en septembre pour une mise en application éventuelle en 2017.

14) EPICERIE - DEMANDE ANNULATION DES LOYERS DE JANVIER A MAI 2016

Le Maire fait lecture du courrier de M & R Alimentation reçu le 17 mars dernier demandant l'exonération des loyers dus par l'épicerie de **janvier à mai 2016**.

La gérante, Mme Brigitte **ROBOAM** évoque un contexte économique peu favorable qui met en danger la gestion de son entreprise et de surcroît le paiement de ses charges liées à son commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

4 voix **CONTRE** (Elodie **DURAND**, Claude **VIVENS**, Alain **BOUTONNET**, Dominique **CAUVAS**)

3 voix **POUR** (Monique **OERLEMANS**, Delphine **DI MAIO**, Roger **LAURENS**)

3 voix **ABSTENTIONS** (Patrick **REILHAN**, Gérard **ABRIC**, Christian **SALZE**)

rejette la demande de Mme Brigitte **ROBOAM**.

La Séance est levée 21 h45

Le 13 avril 2016

Le secrétaire de séance,
Alain **BOUTONNET**,



Le Maire,
Roger **LAURENS**



